DIRECTION GENREALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE **********

AGENCE COMPTABLE CENTRALE DU TRESOR

N°____/MFB/DIRCAB/DGTCP/ACCT

0 2 7 6



REPUBLIQUECENTRAFRICAINE Unité – Dignité – Travail *******

Bangui, le 1 7 AOUT 2022

NOTE CIRCULAIRE

<u>Destinataires:</u>

- Percepteur à BELOKO
- Trésorier de MONGOUMBA

Pour compter de la date de signature de la présente note circulaire, tous les versements effectués par le percepteur de **BELOKO** et le Trésorier de **MONGOUMBA** auprès des banques doivent être accompagnés des bulletins de paiements faisant apparaître le code service et le numéro de la liquidation.

Par conséquent, chaque versement auprès d'une Banque doit correspondre à un bulletin de paiement et il est fait interdiction d'effectuer des versements globaux auprès des banques.

Le Directeur général du trésor et de la comptabilité publique et celui de la Douane et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de la stricte application de la présente note circulaire.

Fait à Bangui, le

Le Ministre des Finances et du Budget

NTRACTION

NITRACTION

NITRACTION

NITRACTION

NITRACTION

SECRETARIAT A C. C. T.

COURRIER - ARRIVEE

COURRIER - COURR